



JEUDI 12 MAI : MAINTENONS LA PRESSION POUR OBTENIR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL ET GAGNER SUR LES REVENDICATIONS

Le projet de loi El Khomri est examiné par l'Assemblée Nationale depuis le début du mois de mai, pour un vote prévu le 17 mai ... A moins que le gouvernement, confronté à la mobilisation déterminée des travailleurs, de la jeunesse et à de nombreux obstacles au sein même de sa majorité, ne décide de passer en force en ayant recours à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter son projet de loi sans vote.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse Unef et SGL réaffirment leur volonté d'obtenir le retrait du projet de loi travail, porteur de régressions sociales historiques.

La remise en cause de la hiérarchie des normes est une ligne rouge. Elle donnerait la possibilité aux employeurs de « négocier » entreprise par entreprise, sous la pression du chantage à l'emploi, des accords de remise en cause du Code du Travail, des Conventions Collectives et des statuts, dans le seul objectif d'améliorer la compétitivité. Elle ouvrirait ainsi la voie à un dumping social généralisé dans tout le pays.

La loi El Khomri, c'est aussi :

- la remise en cause de tous les **acquis sociaux** négociés dans les entreprises, par défaut, tous les 5 ans.
- la suppression des **avantages acquis** par les salariés (congrés supplémentaires, RTT, avantages sociaux ...) lorsque l'accord les ayant mis en place cesse de produire ses effets.
- la possibilité pour les employeurs de fractionner le **repos obligatoire quotidien des salariés de 11h consécutives**.
- la remise en cause généralisée de la **médecine du travail**.
- la possibilité de diminuer la **majoration des heures supplémentaires** de 50% à 10%.
- **la réforme du licenciement** permettant à une entreprise, même en excellente santé financière, de licencier les salariés pour motif individuel sans appliquer les règles du licenciement économique.
- la possibilité de payer les heures supplémentaires au bout d'une période de 3 ans, d'étendre le travail de nuit, de remettre en cause les jours fériés chômés, de remettre en cause les règles régissant la prise des congés payés, un barème indicatif des indemnités prud'homales pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (dans le cas le plus fréquent, le minimum actuel de 6 mois de salaire deviendrait le maximum !), la suppression du délai de prévenance de 15 jours sur les astreintes,

Ni amendable, ni négociable, le projet de loi travail doit être retiré et des négociations doivent s'ouvrir avec les organisations syndicales pour améliorer la situation des travailleurs, des jeunes, des privés d'emploi et des retraités.

Seuls les travailleurs et la jeunesse, unis avec leurs organisations syndicales, peuvent imposer le retrait de la loi travail, par la grève et les manifestations. Ensemble, maintenons la pression !

**Rassemblement et prise de parole, JEUDI 12 mai à 13h à la Préfecture
avec dépôt de motion au représentant du gouvernement**

Meeting intersyndical Place Saint-Roch à Nice, JEUDI 12 mai à 17h30.